

## Responsable de secteur services à la personne (RSSP)

---

### La formation

---

#### 1. Présentation

La formation de responsable de secteur services à la personne est proposée par notre organisme en partenariat avec l'Institut Régional des Services à la Personne (IRSAP) pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette formation est inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) à un niveau 5 (nomenclature 2019 des diplômes et certifications professionnelles), le certificat est délivré par l'IRSAP.

Elle est éligible au CPF pour tous les publics (dont les demandeurs d'emploi) dans toutes les régions sous le code 248879.

Elle s'adresse à des personnes déjà en poste de responsable de secteur, ou à des personnes sans expérience professionnelle dans cette fonction ou aux demandeurs d'emploi.

Elle permet d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour occuper un poste de manager de proximité au sein d'une structure proposant des activités de services à la personne : garde d'enfants, assistance aux personnes âgées ou dépendantes, entretien ménager.

Elle alterne des regroupements à l'institut de formation et des périodes de stage. Cette alternance permet notamment de développer les capacités à agir dans des situations relationnelles complexes et dans des contextes de vie très variés.

#### 2. Formation théorique

La formation théorique est de :

- 448 heures pour les personnes qui ne sont pas en poste de responsable de secteur.
- 252 heures d'enseignement théorique pour les personnes déjà en poste.

Elle s'organise autour de 5 blocs permettant de valider 5 compétences :

**Bloc 1 :            Compétence 1 : Identifier et promouvoir les activités de la structure**

**Bloc 2 :            Compétence 2 : Prendre en compte les demandes et besoins de la personne bénéficiaire**

**Bloc 3 :            Compétence 3 : Assure la gestion et l'animation d'équipe**

**Bloc 4 :            Compétence 4 : Mettre en relation, communiquer, se coordonner avec les acteurs territoriaux**

**Bloc 5 :            Compétence 5 : Evaluer, développer et assurer le suivi de la qualité de la prestation**

Les enseignements sont répartis en **17 modules pour la formation complète et 7 pour la formation allégée**. Ces modules sont répartis dans les 5 blocs. Les interventions pédagogiques à l'institut de formation sont principalement des témoignages de professionnels, des cours magistraux, des travaux en petits groupes, des mises en situation professionnelle ...

### 3. Stage

Les personnes qui n'occupent pas un poste de responsable de secteur services à la personne ont à réaliser un stage de 350 heures.

Les personnes déjà en poste auront un stage hors employeur de 70 heures à réaliser.

### 4. Durée de la formation

L'amplitude de la formation est de 12 mois.

Les journées de formation sont réparties en :

- 12 semaines de 2 à 5 jours pour la formation allégée de 252 heures
- 14 semaines de 3 à 5 jours pour la formation complète de 448 heures.

Le calendrier des regroupements est disponible sur le site de l'institut.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en cours de formation

### 5. Accompagnement pédagogique

Accompagnement individuel et collectif notamment au niveau de la méthodologie du rapport professionnel, de la réflexion et du positionnement du stagiaire.

### 6. Certification

Pour obtenir le certificat RSSP, les candidats doivent valider :

- Les 5 blocs de compétence (contrôle continu)
- L'évaluation en entreprise
- L'écrit et la soutenance du mémoire
- Avoir été assidus aux heures de formation.

### 7. Passerelle « encadrant et responsable de secteur » - « responsable de secteur services à la personne »

La passerelle « **encadrant et responsable de secteur - responsable de secteur services à la personne** » est organisée selon un parcours individualisé de 28 heures.

Ce cycle s'adresse aux personnes ayant déjà suivi et validé la formation « d'encadrant et responsable de secteur » dispensée par l'IRTS Nouvelle-Aquitaine depuis 2008 (attestation de réussite), qui sont en fonction de responsable dans une structure de services à la personne et qui souhaitent obtenir le certificat de responsable de secteur services à la personne (niveau 3 au RNCP).

Ces personnes sont dispensées de sélection.

Pour obtenir le certificat RSSP, elles doivent :

- Suivre l'ensemble des enseignements et de l'accompagnement liés à la production du mémoire
- Valider l'épreuve de certification du rapport professionnel.